



## Passages de l'industrie aux services : mobilités de proximité ?

ABDELLATIF BENZAKRI

INSEE PACA

ADELINE PETROVITCH

CHARGÉE D'ÉTUDES - ORM

**Une étude régionale récente sur les changements de métier des salariés de PACA a montré que ce phénomène fréquent a lieu généralement au sein de la même entreprise. La prégnance de cette mobilité interne est confirmée par une nouvelle analyse qui souligne la rareté des changements de secteur d'activité. Ils ne concernent que 6 % des salariés sur une année. L'analyse des mobilités entre secteurs d'activité, notamment celles des salariés issus des industries de process, montre l'existence d'une « mobilité sectorielle de proximité » qui se traduit massivement par des passages entre l'industrie et les services.**

### LA MOBILITÉ SECTORIELLE EST PEU FRÉQUENTE

Changer de secteur d'activité est un phénomène peu fréquent qui touche 6 % des salariés en activité en octobre 2003 et en octobre 2004 parmi les 950 000 concernés par l'étude. La quasi-totalité des secteurs d'activité a un taux de mobilité similaire. Seuls les secteurs des services opérationnels (intérim, sécurité, nettoyage), des activités récréatives, culturelles et sportives ainsi que celui des activités associatives et extraterritoriales se distinguent avec des proportions de salariés mobiles plus importantes (respectivement de 16, 11 et 10 %). Les conditions d'emploi de ces secteurs (recours aux contrats à durée déterminée ou aux services de travail temporaire) expliquent en partie ce constat.

Le taux de mobilité sectorielle des salariés des industries de process (voir définition en dernière page) est similaire à celui du reste de la population salariée. Parmi les 80 000 personnes travaillant en 2003 dans une de ces industries, 4 900 ont changé de secteur d'activité en 2004. Les secteurs de la chimie, du caoutchouc et des plastiques ainsi que celui de la pharmacie, de la parfumerie et de l'entretien se caractérisent par des taux de mobilité légèrement plus faibles (4 %).

### PRÉDOMINANCE DES SERVICES SUR LES MOBILITÉS INTERSECTORIELLES

Parmi les 4 900 salariés mobiles issus des industries de process (IP), la majorité quitte l'univers de l'industrie pour celui des services. Cela tient essentiellement à la place prédominante des services dans l'économie nationale et régionale (respectivement 83 % et 90 % des salariés y sont employés).

Au sein des services, quatre secteurs rassemblent un salarié issu des IP sur deux : les services opérationnels, les conseils et assistance, le commerce de gros et intermédiaires, la construction. Ces deux derniers accueillent une part de salariés plus importante qu'en moyenne (tableau 1). Les salariés allant vers le commerce de gros occupaient déjà pour la plupart des fonctions commerciales au sein des IP : leur mobilité sectorielle ne s'est pas accompagnée d'un changement d'activité. La forte mobilité vers le secteur de la construction est

- 20 % des salariés changent de métier en une année.

- Les 3/4 de ces mobilités ont lieu au sein de la même entreprise.

- 34 % des salariés mobiles ont connu une promotion sociale et 25 % un déclassement.

- Autant de mobilités ascendantes et descendantes chez les moins de 30 ans que chez les adultes.

« **Mobilités professionnelles : fréquentes mais pas toujours payantes** »

(Sud Insee, n° 111, octobre 2007)

Les services font référence, ici, aux activités tertiaires qui recouvrent la construction, le commerce et les services.





# Passages de l'industrie aux services : mobilités de proximité ?

## Un contexte industriel moins défavorable en PACA qu'en France

**L'industrie en PACA en 2006 :** 164 000 salariés, 11 % de l'emploi en région (17 % en France).

**Baisse du nombre d'emplois dans l'industrie moins forte en PACA** qu'en France (-15 % pour -19 % entre 1990 et 2006). Surreprésentation des secteurs qui se portent bien (pharmacie, eau-gaz-électricité, composants électriques) et sous-représentations de ceux qui perdent des emplois (industries du textile et de l'automobile) en PACA.

**Les industries de process perdent peu d'emplois sur la période :** -3 %, mais avec de fortes différences selon les secteurs.  
Secteurs en progression : électricité et électronique, pharmacie, parfumerie, entretien (env. + 25 %).  
Secteurs en diminution : chimie, caoutchouc, plastiques (env. - 25 %).

due à la proximité entre ce secteur et celui de la métallurgie – qui fait partie des industries de process. Proximité qui se révèle même dans la formation puisque, par exemple, le BTS « Constructions métalliques » prépare à travailler dans la construction métallique, le génie civil ou dans des bureaux d'études ; soit trois domaines d'activité différents (métallurgie, construction-bâtiment travaux publics, conseils et assistance — source : fiche du Répertoire national des certifications professionnelles). Ce type de mobilité va probablement continuer à se développer avec l'évolution des normes et des réglementations se traduisant par une forme d'industrialisation de la construction, qui se rationalise au détriment d'une activité plus artisanale.

À l'inverse, les secteurs des transports, de la santé-action sociale et du commerce de détail et de réparations accueillent très peu de salariés issus des IP. Ces derniers embauchent plus souvent des employés, qualification plutôt rare parmi les salariés des IP. Certains métiers des transports et de la santé nécessitent des diplômes ou des permis spécifiques pouvant demander plus

d'une année de préparation. Cela freine alors la mobilité de ces salariés vers ces secteurs. Les secteurs des services opérationnels, dont l'intérim et les conseils et assistance, accueillent également un grand nombre de salariés issus des IP mais dans des proportions identiques aux mouvements de main-d'œuvre provenant des autres secteurs.

## MOBILITÉ DE PROXIMITÉ ENTRE LES SECTEURS DES INDUSTRIES DE PROCESS

L'attractivité des secteurs des services, bien que très forte, a moins d'emprise sur les salariés issus d'une industrie de process. Parmi eux 15 % se retrouvent dans une autre IP alors que ces secteurs n'accueillent que 8 % des salariés mobiles issus de tous les secteurs. Cela confirme une forme de proximité entre les métiers et les compétences au sein de ces secteurs.

Cette particularité est propre aux salariés des IP. Elle ne se retrouve pas dans la mobilité des salariés provenant des autres secteurs de l'industrie, dont seuls 8 % s'orientent vers une IP, exactement comme les salariés venant de tous secteurs confondus.

**Tableau 1 : Forte attraction des secteurs des services sur les salariés connaissant une mobilité sectorielle**

Secteur de destination des salariés en 2004	Répartition des salariés mobiles issus des industries de process		Répartition des salariés mobiles issus de tous secteurs confondus
	Effectif	%	
<b>Industries de process</b>	<b>700</b>	<b>15 %</b>	<b>8 %</b>
<b>Autres secteurs de l'industrie</b>	<b>300</b>	<b>6 %</b>	<b>4 %</b>
<b>Secteurs des services</b>	<b>3 900</b>	<b>79 %</b>	<b>88 %</b>
<i>Dont</i>			
<i>H0 : Construction</i>	472	10 %	7 %
<i>J2 : Commerce de gros et intermédiaires</i>	881	18 %	7 %
<i>N2 : Conseils et assistance</i>	432	9 %	9 %
<i>N3 : Services opérationnels</i>	650	13 %	13 %
<b>Total</b>	<b>4 900</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : DADS 2003-2004 - Traitement Insee – ORM.

Note de lecture : Parmi les salariés quittant l'une des industries de process en 2003, 79 % s'orientent vers un secteur des services, soit 3 900 individus. Cette proportion est de 88 % parmi tous les salariés mobiles.

En observant de plus près les mobilités au sein des industries de process, on remarque un passage fréquent des salariés issus des industries des équipements électriques et électroniques vers les industries des composants électriques et électroniques. Ce flux suit l'évolution de ces secteurs puisque, sur la période 2000-2006, le premier perd des emplois alors que le second en gagne (source : Estimations d'emploi aux dates du 31.12.1989 et 31.12.2005 — Insee).

### SERVICES OPÉRATIONNELS, CONSEILS ET ASSISTANCE : DEUX SECTEURS RÉCURRENTS EN TERMES DE MOBILITÉ

Les services opérationnels et les conseils et assistance sont fortement présents parmi les secteurs concernés par les mobilités autour des industries de process. Ces deux secteurs se sont fortement développés ces quinze dernières années (respectivement 96 % et 60 % d'emplois en plus entre 1990 et 2006) du fait d'un double processus : l'externalisation d'activités comme le gardiennage, l'entretien des locaux, le conseil, la sous-traitance de recherche et développement... et le recentrage des activités des entreprises sur leur cœur de métier. Les fonctions exercées respectivement par ces salariés et par ceux des industries de process peuvent être très proches, voire même dans certains cas similaires, ce qui explique la part importante de ces échanges.

Ces deux secteurs d'activités recrutent des profils différents. Les services opérationnels regroupant l'intérim, les sociétés de sécurité, de nettoyage et d'assainissement proposent des postes de type ouvrier. Les conseils et assistance, rassemblant des services aux entreprises dans les domaines de la comptabilité, de la gestion, de l'informatique, des activités juridiques et cabinets d'études, recrutent surtout des salariés de niveau professions intermédiaires ou cadres. Les salariés issus des IP intégrant ce secteur sont plus souvent qualifiés que ceux provenant des autres secteurs. Cela confirme que l'expérience acquise par les professionnels des IP constitue un bagage pour une mobilité évolutive, même si ce phénomène peut être amplifié par la faible part d'employés dans ce secteur.

Le plus souvent, les secteurs de destination et de provenance des salariés sont les mêmes (tableau 2). Par exemple, 150 salariés travaillant en 2003 dans l'hôtellerie-restauration ont intégré les industries agricoles et alimentaires (IAA) en 2004. Dans le même temps, 180 salariés sont sortis des IAA pour aller dans l'hôtellerie-restauration. Les mobilités sectorielles – pour les industries de process – se concrétisent pour l'essentiel dans des univers proches, généralement d'entreprises relevant du secteur industriel vers celui des services.

**Services opérationnels** : intérim, sécurité, assainissement et nettoyage.

**Conseils et assistance** : services aux entreprises dans les domaines de la comptabilité, de la gestion, de l'informatique, des activités juridiques et cabinets d'études.

**Tableau 2 : Mobilités autour des industries de process : de fortes similitudes entre les secteurs de provenance et de destination**

Secteur de provenance	Secteurs des industries de process	Secteur de destination
Services opérationnels (160)	<b>Chimie, parfumerie, plastiques</b>	Commerce de gros et intermédiaires (190)
Services opérationnels (270) Conseils et assistance (120)	<b>Électricité et électronique</b>	Commerce de gros et intermédiaires (220) Construction (190) Conseils et assistance (160)
Commerce de détail et de réparations (220) Services opérationnels (180) Hôtels et restaurants (150) Commerce de gros et intermédiaires (110)	<b>Industries agricoles et alimentaires</b>	Commerce de gros et intermédiaires (300) Commerce de détail et de réparations (260) Services opérationnels (190) Hôtels et restaurants (180)
Activités immobilières (520) Services opérationnels (420) Commerce de gros et intermédiaires (220) Construction (170) Conseils et assistance (110)	<b>Métallurgie et équipements mécaniques</b>	Services opérationnels (270) Construction (210) Commerce de gros et intermédiaires (140) Conseils et assistance (130)

Source : DADS 2003-2004 - Traitement Insee - ORM.

Note de lecture : Parmi les salariés intégrant le secteur de la chimie, parfumerie plasturgie en 2004, 160 travaillaient l'année précédente dans les services opérationnels. À l'inverse, parmi les salariés ayant quitté ce secteur, 190 se sont orientés vers le commerce de gros et intermédiaires.

#### Mobilité socioprofessionnelle :

changement de catégorie

socioprofessionnelle :

- Agriculteurs
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
  - Professions intermédiaires
  - Employés
  - Ouvriers

#### CHANGER DE SECTEUR D'ACTIVITÉ MULTIPLIE PAR TROIS LA FRÉQUENCE DES CHANGEMENTS SOCIOPROFESSIONNELS

Près d'un salarié sur dix quittant une industrie de process a également changé de catégorie socioprofessionnelle. Ce taux est légèrement inférieur à celui de l'ensemble de la population observée (12 %).

La mobilité socioprofessionnelle est plus importante quand elle s'accompagne d'un changement de secteur, elle est alors multipliée par trois (28 % pour les salariés mobiles issus des IP, 9 % pour ceux n'ayant pas changé de secteur). Mais qu'elle soit liée ou

pas à une mobilité sectorielle, la part des déclassements et des promotions est identique.

La mobilité sectorielle n'apparaît donc pas comme une rupture : elle s'inscrit dans une logique de parcours professionnel où les salariés ont pu s'appuyer sur leur expérience pour changer de secteur. Autrement dit, les salariés ayant changé de secteur d'activité sur une année intègrent généralement des secteurs suffisamment proches, qui reconnaissent leur qualification et leur savoir acquis antérieurement.

#### Contexte de l'étude

##### \* Atelier mutations et qualifications

Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'atelier mutations et qualifications – porté par l'ORM –, dont l'objectif est d'approfondir les aspects de prospective afin d'anticiper les mutations sectorielles sur les territoires. Selon le fonctionnement de cet atelier, cette étude a été concertée avec les branches professionnelles et une plateforme d'experts régionaux (DR Insee, Act Méditerranée, PACA Mode d'emploi, Sepes – DRTEFP, le LEST et le laboratoire du département d'Ergologie de l'université de Provence).

##### \* Industries de process : définition

Les secteurs sur lesquels il a été décidé de zoomer ont en commun d'avoir un nombre important de salariés en région, d'avoir signé des contrats d'objectifs territoriaux (appelés accords tripartites ou quadripartites en région) et de faire partie d'un pôle de compétitivité. Leurs branches professionnelles sont par ailleurs impliquées dans l'atelier mutations et qualifications.

Ces secteurs sont regroupés sous l'appellation industries de process (IP). Sont compris au sein de ces industries de process : les industries agricoles et alimentaires (B0), la pharmacie, la parfumerie et l'entretien (C3), la chimie, le caoutchouc et les plastiques (F4). Deux regroupements de secteurs d'activité ont également été faits : l'électricité et l'électronique (E3 + F6), qui rassemblent les industries des équipements et composants électriques et électroniques; la métallurgie et équipements mécaniques (E2 + F5), regroupant les industries des équipements mécaniques, ainsi que la métallurgie et la transformation des métaux.

##### \* Éléments de méthodologie

L'étude porte sur les personnes du champ des DADS (Déclarations annuelles de données sociales) résidant en PACA en octobre 2003 et présentes dans les DADS en octobre 2004. Ce sont les salariés des secteurs privés, des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers. Ne sont pas pris en compte par cette source en 2003 : les salariés de l'agriculture, des services domestiques, des activités extraterritoriales ainsi que ceux de la fonction publique.

Les secteurs d'activité sont appréhendés à travers la Nomenclature économique de synthèse (NES) en 36 postes. Les catégories socioprofessionnelles sont codées en six postes : agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers. Le passage d'employé à ouvrier n'a été considéré ni comme un déclassement ni comme une promotion, ces catégories recouvrent des réalités trop différentes pour être qualifiées.

#### Pour en savoir plus

- BENZAKRI Abdellatif, PETROVICH Adeline, « Mobilités professionnelles : fréquentes mais pas toujours payantes », Insee PACA, *Sud Insee l'essentiel*, n° 111, octobre 2007
- *L'Industrie en PACA*, édition 2006, Insee PACA - Drire
- SOUQUET Catherine, *Les services à l'industrie - prestations intellectuelles et gestion du quotidien*, Sessi, « Le 4 pages des statistiques industrielles », n° 149, juillet 2001